

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	20 mai 2022
Présents :	9	Date d'affichage :	2 juin 2022
Votants :	11		

L'an deux mil vingt-deux, le **TRENTE MAI**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Jacques RUELLO, Maire.

Étaient présents : Alexandra BIDEAU, Agnès BREGENT, Amélie CHAUVIN, Gwennaél DANION, Yannick FOLGOAS, Sylvie GARDANS, Dominique TRAON, Christophe VALY.

Étaient absents excusés : Julie BOCHEL qui donne procuration à Jacques RUELLO, Philippe VAUGON qui donne procuration à Gwennaél DANION.

Étaient absents : Anton BUREL, Christian GAUTIER, Christine GEORGES, Béatrice LAMBERT, Valérie ROCHEFORT, Laura ROZE.

Secrétaire de séance : Gwennaél DANION.

**OBJET : D/22/05/017 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Gwennaél DANION en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques RUELLO





DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE RENNES  
CANTON DE LE RHEU

*VILLE DE CINTRÉ*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice :	17	Date de convocation :	20 mai 2022
Présents :	9	Date d'affichage :	2 juin 2022
Votants :	11		

L'an deux mil vingt-deux, le **TRENTE MAI**, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Jacques **RUELLO**, Maire.

Étaient présents : Alexandra **BIDEAU**, Agnès **BREGENT**, Amélie **CHAUVIN**, Gwennaél **DANION**, Yannick **FOLGOAS**, Sylvie **GARDANS**, Dominique **TRAON**, Christophe **VALY**.

Étaient absents excusés : Julie **BOCHEL** qui donne procuration à Jacques **RUELLO**, Philippe **VAUGON** qui donne procuration à Gwennaél **DANION**.

Étaient absents : Anton **BUREL**, Christian **GAUTIER**, Christine **GEORGES**, Béatrice **LAMBERT**, Valérie **ROCHEFORT**, Laura **ROZE**.

Secrétaire de séance : Gwennaél **DANION**.

**OBJET : D/22/05/018 – Remplacement de la chaudière du bâtiment de la mairie – Choix de l'entreprise**

Gwennaél **DANION**, adjoint aux finances, informe l'assemblée que la chaudière du bâtiment de la mairie ne fonctionne plus depuis quelques mois.

Il a donc fallu penser à son remplacement, une étude a été menée avec l'**ALEC** afin de déterminer la solution la plus adaptée entre une chaudière gaz, chaudière à granulés bois ou bien l'installation d'une **PAC**.

Il ressort de ces réflexions qu'une chaudière à granulés bois semble la solution la plus à même de correspondre au besoin.

Des entreprises ont donc été consultées, deux ont envoyées un devis :

- Alix **CARISSAN** : 47 303 € H.T.
- **HAMON MOLARD** : 46 061,45 €

Après étude des deux devis, la proposition de l'entreprise **CARISSAN** semble la mieux adaptée la puissance de la chaudière étant supérieure à celle proposée par l'entreprise **HAMON MOLARD**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retenir l'entreprise **CARISSAN** pour un montant de 47 303 € H.T et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Pour copie conforme,  
Le registre dûment signé,

Le Maire,

Jacques **RUELLO**

